|  |
| --- |
| **Acte d’engagement**  **M25/6-070** |

# **Objet de l’acte d’engagement**

## **Objet du marché**

Acquisition de licences informatiques « Microsoft », assistance technique et paiement des services Azure pour l’Institut de France, les cinq Académies et les Fondations.

## **Numéro du marché ou de l’accord cadre est : M25/6-070**

# **Maîtrise d’ouvrage/pourvoir adjudicateur**

## **Désignation**

Institut de France

23 Quai de Conti

75006 Paris

## **Personne habilitée à signer le marché.**

M. Xavier Darcos, Chancelier de l’Institut de France

# **Engagement du titulaire ou du groupement titulaire**

## **Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire**

Après avoir pris connaissance des pièces suivantes constitutives du marché,

Le présent acte d’engagement M25/6-070 et ses annexes le cas échéant ;

Le Bordereau des Prix Unitaires ( BPU) M25/6-070 ;

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) M25/6-070 ;

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) M25/6-070 ;

Le cadre de réponse et ses éventuelles annexes valant offre du titulaire ;

Les bons de commande ;

Le signataire

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.*

(à compléter par le candidat) :

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

engage la société ………………………….. sur la base de son offre ;

*Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.*

(à compléter par le candidat) :

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

L’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

*Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET*

(à compléter par le candidat) :

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………

1/ Les prestations réglées à prix unitaires dans le Bordereau des prix unitaires (BPU) et aux quantités réellement exécutées seront conclues conformément à l’article R. 2162-2 alinéa 2 du CCP, avec un montant minimum et avec un montant maximum en valeur suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Montant minimum et maximum sur la première période d’exécution du marché soit 24 mois | Montant minimum et maximum sur la deuxième période d’exécution du marché soit 12 mois | Montant minimum et maximum sur la troisième période d’exécution du marché soit 12 mois |
| Montant minimum : 0€HT  Montant maximum : 153 000€HT | Montant minimum : 0€HT  Montant maximum : 76 500€HT | Montant minimum : 0€HT  Montant maximum : 76 500€HT |

2/ Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) n’étant pas exhaustif, il est complété par les prix au catalogue des Licences Microsoft Education et au catalogue des services AZURE. Pour les produits hors BPU, il est fait application des prix unitaires des tarifs publics de vente. Les commandes catalogue hors prestations BPU ne peuvent dépasser 20% (soit 61 200€HT) du montant maximum total du marché de 306 000€HT.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **II. TAUX DE REMISE SUR LES PRODUITS SUR CATALOGUE (HORS BPU)** | | |
|  |  |  |
| **Remise prévue** | **Pourcentage de remise sur le prix du produit catalogue** | |
| **Remise sur les prix des produits au catalogue** **des Licences Microsoft hors BPU :**  (à compléter par le candidat) :  **…………………………………%** | | |
| **Remise sur les prix des produits au catalogue** **des services AZURE hors BPU :**  (à compléter par le candidat) :  **…………………………………%** | | |
|  |  |  |

### Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

Pour l’exécution du marché ou de l’accord-cadre, le groupement d’opérateurs économiques est :

*Cocher la case correspondante*

solidaire OU  conjoint avec mandataire solidaire

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Répartition des prestations entre membres du groupement (en %)** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

### Avance (article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :

*cocher la case correspondante*

o Non o Oui

### Compte (s) à créditer :

Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal + un extrait de K-bis

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Compte ouvert au nom de |  |  |  |
| Sous le numéro |  | Clé RIB |  |
| Banque |  |  |  |
| Code Banque |  | Code Guichet |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Compte ouvert au nom de |  |  |  |
| Sous le numéro |  | Clé RIB |  |
| Banque |  |  |  |
| Code Banque |  | Code Guichet |  |

### Modalités de passation

Le présent accord-cadre est passé selon une procédure d’appel d’offres ouvert en application des articles L.2124-2, R2124-2 1° et [R.2161-2](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037730439) à R.2161-5 du code de la commande publique (ci-après dénommé « CCP »).

Les stipulations du CCAG des techniques de l’information et de la communication (CCAG-TIC) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021 s’appliquent au présent marché.

### Durée du marché et modalités de reconduction

Le présent marché est conclu pour une période ferme de 24 (vingt-quatre) mois à compter de sa date de notification.

Il est reconductible tacitement 2 (deux) fois par période de 12 (douze) mois. La durée totale du marché ne pourra pas dépasser 48 (quarante-huit) mois.

En cas de non-reconduction du marché, l’Institut de France notifie sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard un (1) mois avant la date d’échéance de la période d’exécution en cours.

La non-reconduction du marché n’ouvre droit au profit du titulaire, à aucune indemnité ni à aucun dédommagement.

### Délais d’exécution

Les délais d’exécution maximums sont ceux indiqués au présent CCTP.

### Montant :

L’offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois défini au CCAP, dit mois d’établissement des prix « m0 ».

Il est rappelé que l'unité monétaire de l’accord-cadre est l'euro (€).

Les prix comprennent tous les frais afférents à la bonne exécution des prestations. Aucun frais supplémentaire ne sera pris en compte.

L’accord-cadre est conclu à prix unitaires, qui figurent au bordereau des prix unitaires.

Les prestations de l’accord-cadre font l’objet de bons de commande en application des articles R2162-1 à R2162-6 ainsi que les articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

La partie à bons de commande est conclue sans minimum avec un maximum de 306 000 euros HT sur la durée totale du contrat.

Les modalités de variation des prix pour le marché sont fixées au CCAP du marché.

En cas de cotraitance, la répartition des prestations par cotraitant sera détaillée dans le présent acte d’engagement.

# **Signature du marché par le titulaire individuel ou, en cas groupement, par le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement**

## **Signature du marché par le titulaire individuel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom, prénom et qualité du signataire (\*) | Lieu et date de signature | Signature |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente

## S**ignature du marché en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R.2142-24 du code de la commande publique) :

*Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*cocher la case*

solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*cocher la ou les cases correspondantes*

pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l’accord-cadre ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*cocher la* case *correspondante*

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l’accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*Donner des précisions sur l’étendue du mandat*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom, prénom et qualité du signataire (\*) | Lieu et date de signature | Signature |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

# **Identification et signature de l’acheteur**

## **Désignation de l’acheteur**

Institut de France - 23 quai Conti - 75006 PARIS

## **Nom, prénom, qualité du signataire du marché**

Xavier Darcos  
Chancelier de l’Institut de France

## **Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46, R.2191-60 et R.2391-28 (nantissements ou cessions de créances) :**

Xavier Darcos  
Chancelier de l’Institut de France

## **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire**

L’Agent comptable de l’Institut de France

1. Quai Conti – 75006 Paris

01 44 41 44 41

## **Imputation budgétaire**

INFORMATIQUE/INFO\_LICENCES/FONCTIONNEMENT

## **Prestations retenues par le pouvoir adjudicateur**

Offre de base

Signature du représentant de l’acheteur habilité à signer le marché

À Paris, le …………………

Le Chancelier de l’Institut de France

Xavier Darcos